

vernement. Il ne suffit pas que le ministre en charge réponde qu'il s'agit d'une affaire secrète. Il a fourni trois documents dont le caractère pourrait être secret, mais ces documents mentionnent d'autres documents qu'il est important d'avoir pour l'étude de cette question; chaque membre a droit à tous les renseignements disponibles. Les autres documents devraient être déposés sur le bureau.

Il est fait mention dans ces documents d'un M. Brown; je voudrais savoir qui il est. Il a dû servir d'intermédiaire pendant les pourparlers de l'été de 1927 entre le département des Postes et les autres intéressés.

Je m'oppose vigoureusement à ce que le Gouvernement cède un service d'utilité publique qui est la propriété de l'Etat et qui commence à donner des profits après des années de déficits. Je proteste contre la façon dont la cession s'est faite. D'après les documents, c'est presque un fait accompli, et l'exploitation de ces services de télégraphie sans fil sont maintenant aux mains de la finance internationale. J'estime que le Gouvernement a fait une mauvaise opération. Le ministre de la Justice a dit, l'autre jour, que l'on se débarrassait d'un service onéreux. Je ne crois pas qu'il ait eu raison de dire cela car, bien qu'on ait perdu longtemps de l'argent, on a fait des économies en 1927 et 1928 qui ont permis de réaliser un surplus considérable. En outre, monsieur l'Orateur, le service de sans-fil à ondes dirigées a été cédé à une compagnie privée au moment où le Gouvernement perdait de l'argent dans l'exploitation du service de câble entre la côte du Pacifique et l'Australie. Je ne sais si c'est de département des Postes ou celui de la Marine et des Pêcheries, mais il y a un département qui a émis un permis et a conclu un accord avec une compagnie à capitaux particuliers pour exploiter le service sans-fil à ondes dirigées entre le Canada et l'Australie. A-t-on jamais vu un marché plus absurde et plus contraire au bon sens commercial? Le Gouvernement a cédé ce service à une société particulière pour faire concurrence à son propre service qui est exploité à perte, mais dont on aurait pu faire un succès. D'après l'article 18 du rapport, ceux qui ont été chargés d'étudier la chose ont prétendu qu'il n'y avait pas urgence.

Je prierai le ministre des Postes de renvoyer cette question à l'un des comités permanents de la Chambre. De cette façon, ceux qui ont agi comme conseillers à ces conférences, par exemple M. Edwards, du département de la Marine et des Pêcheries, et M. Gaboury, du département des Postes, pourraient exposer au comité tous les détails de la situation. Bien entendu, le ministre des Postes n'est pas en mesure, en ce moment, de donner à la Cham-

bre les renseignements qu'elle a le droit d'attendre; c'est pourquoi je demande au ministre de renvoyer l'affaire au comité des chemins de fer, des canaux et télégraphes, au lieu du comité plénier.

(La motion est adoptée et la Chambre passe à la discussion du projet de loi en comité général.)

Sur l'article 1er (pouvoir de consentir à la vente).

M. HEAPS: Le ministre des Postes voudrait-il nous dire qui est M. Brown?

L'hon. M. VENIOT: Je ne pense pas qu'on doive attacher beaucoup d'importance à ce personnage; j'ignore qui il est, mais je tâcherai de le savoir.

M. HEAPS: Que le ministre veuille bien remettre la discussion de ce bill jusqu'à ce qu'il ait obtenu le renseignement.

L'hon. LAPOINTE: Quel rapport y a-t-il entre ce bill et M. Brown?

M. HEAPS: Il y en a beaucoup.

L'hon. M. VENIOT: Ce n'est pas un fonctionnaire du département.

M. HEAPS: Raison de plus pour savoir qui il est.

L'hon. M. VENIOT: Si l'honorable député a des soupçons, qu'il le dise.

M. HEAPS: Il appert, d'après la correspondance, qu'un M. Brown était au Canada en 1927. Il a eu des pourparlers avec certains hauts fonctionnaires de l'Etat. Je vais citer de nouveau quelques passages de la correspondance qui expliqueront peut-être pourquoi je tiens à savoir qui est ce M. Brown. Voici ce que dit la correspondance:

S'il y a quelque modification au conseil ou quoi que ce soit à ajouter, nous vous enverrons un câblogramme, chiffré s'il le faut, employant pour cela le code que M. Brown nous a laissé, l'été dernier.

Il est évident que M. Brown est un personnage important. Il avait un code télégraphique secret qu'il a communiqué à l'un des hauts fonctionnaires du département des Postes. Il va sans dire qu'il devait agir pour un tiers. S'il a servi d'intermédiaire entre le gouvernement canadien et quelque autre personne, je veux savoir qui il est et au nom de qui il est intervenu. C'est une demande raisonnable.

L'hon. M. VENIOT: La seule personne avec qui le ministre, ou moi-même, ait eu des relations à ce sujet fut le représentant du Canada à la commission du câble, à Londres, sir Campbell Stuart. Je ne connais personne autre.